



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 21/2014

**Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et
des eaux claires du quartier Sous-Gourze à Riex**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 10 novembre 2014

lundi 17 novembre 2014

Combles de la Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Le quartier Sous-Gourze est inscrit dans un périmètre allant du chemin des Auges à la frontière Nord avec Forel et bien sûr jusqu'à notre vénérable Tour-de-Gourze. Ce quartier se situe entre 757 m et 912 m d'altitude.

Il est composé de plusieurs habitations en résidence principale et en résidence secondaire, mais également du très sympathique restaurant de la Tour-de-Gourze, établissement très fréquenté et ouvert quasiment toute l'année. Haut-lieu des traditionnelles courses d'école, ce point culminant de notre Commune offre un panorama à 360° sur presque toute la Romandie. Le présent préavis traite de la mise en séparatif de ce quartier.

Bases légales

Le préavis s'appuie sur les bases légales suivantes :

- Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, *articles 3, 7 et 11* ;
- Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 ;
- Loi sur la protection des eaux contre la pollution du 17 septembre 1974, *article 20* ;
- Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, *articles 3, 14*.

Contexte

Actuellement, chaque bâtiment est équipé d'une fosse septique et le restaurant d'une mini-step. Ces équipements privés rejettent les eaux usées après décantation par infiltration dans le terrain. Les boues d'épuration contenues dans les fosses sont curées et évacuées environ tous les deux ans par notre service d'assainissement puis refacturées à chaque propriétaire.

Dans le cadre du service des eaux, la Municipalité, en accord avec le canton, a réactivé la procédure de légalisation de la source de l'Arabie. En effet, après analyse, cette ressource naturelle doit être valorisée d'une part parce qu'elle est située dans les hauts de la commune, de ce fait son utilisation gravitaire présente de faible coût, et d'autre part, à certaine période de l'année un surplus d'eau est rejeté au ruisseau. Il est donc prioritaire de protéger cette ressource. Une carte des secteurs et des zones de protection des eaux a été dressée et c'est sur cette base que la source de l'Arabie sera légalisée.

Le quartier Sous-Gourze, ses habitations et le restaurant, seront en zone S3, en bordure de la zone S2, une fois la procédure de légalisation terminée. Afin d'assurer la pérennité de la source de l'Arabie, la Municipalité souhaite se mettre en conformité en effectuant la mise en séparatif de ce quartier.

Aspects techniques

Pour réaliser cette nouvelle infrastructure, il est nécessaire de construire un collecteur d'un diamètre de 200 mm depuis le chemin des Auges, actuel tête du collecteur d'eaux usées, jusqu'au restaurant, soit un tronçon d'environ 610 m' sur un dénivelé de 155 m. Le tronçon sera équipé de 6 chambres permettant le raccordement des maisons privées.

Un collecteur d'eaux claires sera également créé pour récolter une partie des eaux de ruissellement de la route de la Tour-de-Gourze. Il permettra également de récupérer une résurgence naturelle à l'amont du chemin des Auges. La Romande Energie envisage également de participer aux travaux. Une coordination ultérieure sera mise en place avec ce service.

Aspects financiers

Le montant des travaux a été estimé par le service des infrastructures selon les prix courants actuels :

1) Génie civil, tronçon EU :	CHF	155'000.-
2) Génie civil, tronçon EC :	CHF	82'000.-
3) Frais d'enquête, inscriptions de servitudes :	CHF	5'600.-
4) Honoraires, suivi et relevé des canalisations, Contrôle des raccordements privés, Mise à jour des plans :	CHF	12'700.-
5) Divers et imprévus (chiffres 1&2)	CHF	23'700.-
6) Total hors taxe	CHF	279'000.-

Sorties des liquidités

2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2015.

Planifications des travaux

Hiver 2014/2015 : séance publique d'informations aux propriétaires
Printemps 2015 : réalisation des travaux

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 21/2014 de la Municipalité du lundi 27 octobre 2014;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

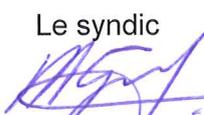
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires du quartier Sous-Gourze à Riex ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 279'000.- hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à la construction d'un collecteur de CHF 279'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 9'300.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2016.**

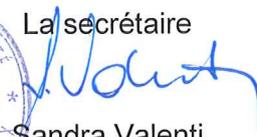
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Max Graf



La secrétaire


Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 27 octobre 2014

Annexes : plans de situation

Délégué de la Municipalité : M. Patrick Chollet, municipal

En Gourze

